

# 120 membres du théâtre de Mayence chantent à tue-tête pour perturber une manifestation anti-migrants !

écrit par Jean Schoving | 26 novembre 2015



*Et depuis les fenêtres résonne « L'hymne à la joie » : réunion de l'AfD et contremanifestation le 21.11.2015 sur la place Gutenberg à Mayence. (Photo : dpa)*

24 novembre 2015, 16 h 29 – Manifestation de l'AfD à Mayence

**Le théâtre national utilise une symphonie de Beethoven pour couvrir les micros de l'AfD – La police porte plainte**

**Au cours d'une manifestation de l'AfD (NDLR lire [ici](#) comment un des chefs régionaux de l'AfD a dit qu'il était prêt à arrêter les réfugiés avec une arme à feu si besoin), 120 membres du personnel du théâtre national de Mayence chantent « L'hymne à la joie » – et cela à tue-tête. Violation de la loi sur les réunions ?**

Par Esther Widmann

La police a porté plainte contre le Staatstheater de Mayence – pour perturbation d'une manifestation de l'AfD. Samedi dernier, 120 membres du personnel du théâtre avaient chanté «

L'hymne à la joie » de Beethoven au foyer du bâtiment, alors qu'à l'extérieur, le parti « *Alternative für Deutschland* » tenait une réunion placée sous le thème « *Contre le chaos des demandes d'asile* ».

Environ 300 partisans de l'AfD se tenaient devant la scène montée devant le théâtre national sur la place centrale Gutenberg, presque en face de la cathédrale. Les fenêtres étaient ouvertes, il n'y avait pas d'amplificateurs ou de haut-parleurs vers l'extérieur – ils avaient été démontés sur instruction de la police. Et pourtant, le bruit fait par la chorale était tellement fort à l'extérieur que l'AfD a été obligée d'interrompre ses discours.

« *C'est une violation formelle de la loi, le règlement est clair* », a indiqué une porte-parole du commissariat principal de police de Mayence. En vertu du paragraphe 21 de la loi sur les réunions, « *quiconque cause des troubles graves dans le but d'empêcher ou de disperser une réunions ou un défilé non interdits, encourt une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans ou une amende.* » La police se serait adressée trois ou quatre fois aux chanteurs en les avertissant des peines encourues. Ils avaient continué, c'est pourquoi la police avait porté plainte.

### **Le directeur défend son idée**

« *Si une plainte est déposée à cause de cela, alors on ne peut rien y changer* », a dit le directeur du théâtre. C'est lui qui avait eu l'idée de cette opération. Dans un courriel interne, il avait invité le personnel à « *tester les qualités acoustiques particulières du foyer* », et ce à l'occasion d'une répétition du fameux chœur final de la 9e symphonie de Beethoven. Selon les propres mots de Friedrich Schiller, il y est proclamé que « *tous les hommes seront frères* ».

Müller réfute les reproches accusant son action d'être « antidémocratique ». Entre les différentes répétitions du

morceau, un quart d'heure de pause aurait été respecté à chaque fois, dit-il : « *Lors de la manifestation, chacun pouvait dire ce qu'il voulait. Nous n'avions pas l'intention de l'empêcher, mais simplement de la perturber – mais pas par un tapage grave.* » Mais on ne pouvait laisser sans les commenter les thèses défendues par l'AfD – et dans le cas d'un théâtre, le commentaire devait avoir lieu bien entendu de « manière théâtrale ». D'autres contremanifestants avaient essayé de bloquer l'accès à la place. La police n'a pu donner aucun renseignement concernant d'éventuelles poursuites pénales dont ils feraient l'objet.

<http://www.sueddeutsche.de/politik/afd-kundgebung-in-mainz-staatstheater-uebertont-afd-mit-beethoven-polizei-erstattet-anzeige-1.2752198>